Moulézan Info

N° 80

http://blog-mairiemoulezan.com

Février 2016

- ***Vendredi 8 :*** *Lavage et balayage du village.*
- ***Samedi 13:*** *Cinéma. Star wars 7 en 3D.*

N'oubliez pas de signer la pétition en ligne pour sauver notre communauté de communes (Voir sur le blog). C'est important !

Le mot du maire

Avec le mois de février, nous entrons dans le cycle de rencontres qui, au final, déterminera l'avenir de notre Communauté de Communes Leins Gardonnenque. S'il vous reste des questions concernant la loi NOTRe et ses conséquences pour le territoire, la Communauté de communes organise **une réunion publique le mercredi 3 février 2016 à Gajan (La Davalade) à 18h30**. Il n'y a rien de pire que de subir sans savoir et sans comprendre.

Le 4 février, les 14 Maires de la Communauté de Communes rencontreront le nouveau Préfet afin de lui expliquer leur position et pourquoi la population ne veut pas voir disparaître son territoire . Mais cela ne suffira pas….. Il faudra présenter le 5 février, jour de la première réunion du CDCI (Comité Départemental de Coopération Intercommunale) une contre-proposition au Schéma Départemental proposé par le Préfet le 9 octobre dernier. Cette contreproposition devra permettre de sauver les compétences de Leins Gardonnenque tout en respectant le cadre de la loi.

Afin de prouver que cela représente un véritable enjeu pour notre territoire, que la préservation de ce qui nous est cher est important, **il faut une mobilisation générale des habitants de la Communauté de Communes. Avec vous notre voix sera plus forte !**

Nous proposerons à la commission et au Préfet de soutenir une demande de dérogation pour 6 ans, nous permettant de rester tels que nous sommes actuellement , au titre d'un des alinéas de l'article 33 de la loi NOTRe. Au pire, en cas de refus, nous solliciterons la création d'un espace intermédiaire équivalent en termes de compétences (un syndicat intercommunal), seule possibilité de sauver les projets et les engagements en cours.

Nous attendons de la Préfecture qu'elle entende et soutienne nos arguments, et que le Préfet défende une exception qui satisferait tout le monde.

Je suis sûr que vous non plus vous ne souhaitez pas qu'un Etat central méprise le travail réalisé par une collectivité, certes rurale, mais dynamique, qui obtient de bons résultats et qui est proche de sa population . **Venez l'exprimer nombreux le vendredi 5 février à 13h30 devant la Préfecture de Nîmes**. Je vous y attendrai.

Très cordialement, Pierre Lucchini.

Traditions: La Chandeleur

La Chandeleur est une fête chrétienne célébrée tous les 2 février, soit 40 jours après Noël. Le terme de Chandeleur vient de « fête des chandelles. Il s'agit pour les chrétiens de célébrer la présentation de Jésus au Temple.

Aujourd'hui, comme Mardi Gras, cette fête est associée aux crêpes que l'on cuisine à cette occasion. Tradition que l'on fait remonter à la coutume de distribuer des galettes aux pèlerins venant à Rome, ou plus simplement, pour se rappeler que la fin de l'hiver approche et que l'on a encore des réserves de nourriture. De plus, lorsqu'on cuisine la première crêpe, il est courant de la faire sauter plusieurs fois de suite afin de conjurer le mauvais sort pour l'année à venir. Une vieille tradition rapporte que les paysans avaient coutume de le faire en tenant une pièce de monnaie dans la main gauche afin d'attirer sur eux bonheur et prospérité…

Le coin des associations

La société de chasse Saint Hubert de Matalas a été créée en 2000. Elle a pour but de réunir les chasseurs de gros gibier en battue, principalement le sanglier.

La société regroupe 3 communes : Moulézan, Montmirat et Fons pour une surface de 2000 ha.

Elle compte une soixantaine d'adhérents. Les prélèvements annuels sont, pour la saison actuelle (2015/2016), de 90 sangliers et 6 chevreuils, l'année dernière (2014/2015) le prélèvement a été de 135 sangliers et 3 chevreuils.

La saison de chasse débute le 15 août et se termine le 28 février. Les jours de chasse sont le mercredi sur la commune de Fons; le samedi et le dimanche sur Moulézan et Montmirat.

La composition du bureau de la société est la suivante :

Président : Sébastien Compan / Vice-Président : Norbert Perez / Secrétaire : Fréderic Olympe

Vice-secrétaire : Daniel Meurice / Trésorier : François Jalaguier / Vice-trésorier : Fernand Jacovetti / Membres du bureau : Jean Tomas, Raymond Malaval, Dominique Bordes.

Cinéma : 5€

Spectacles: 3€ - gratuit pour les enfants et étudiants. carte abonnement de 5 pl: 10€

Avec le concours de la Communauté de Communes.

Cinéma et spectacles

Star Wars (3D) - Le réveil de la force

13/02 à 20h30-Moulézan

Dans une galaxie lointaine, très lointaine, un nouvel épisode de la saga "Star Wars", 30 ans après les événements du "Retour du Jedi".

Belle et Sébastien 2

27/02 à 20h30-La Rouvière

D'après l'oeuvre de Cécile Aubry : Septembre 1945. Au village, on a fêté la fin de la guerre. Sébastien a grandi, il a maintenant 10 ans. Belle et lui attendent impatiemment le retour d'Angelina... Mais Angelina ne revient pas. Elle a disparu dans un accident d'avion au cœur des forêts transalpines. Tout le village a perdu espoir. Tout le village sauf César : le grand père de Sébastien connaît un homme, Pierre, qui pourrait les aider à retrouver Angelina. Mais avant de sauver la jeune femme, l'enfant et son chien vont devoir braver

Les trois petits cochons, opéra pork

07/02 à 17h00-Sauzet (Enfants dès 5 ans)

Tout le monde connaît l'histoire de ces trois petits cochons. Mais elle s'est modernisée depuis. Venez découvrir l'histoire de ces cochons partis en vacances en Espagne mais dont le séjour ne va pas être de tout repos. Le loup est quant à lui, devenu un joueur de rock (en ressemblance à Rod Stewart) et il poursuit toujours ces trois petits cochons. Comme à son habitude, cette compagnie montpelliéraine nous livre une conception ludique et inventive du spectacle vivant.

Le Nombril

12/02 à 21h00-La Rouvière

Belly'ssima - danse orientale

20/02 à 21h-Saint-Bauzély

Pendant 1h15, les danseurs nous livrent un spectacle pleins de magie et de couleurs, nous emportant dans l'univers des mille et une nuits. C'est un spectacle tout public qui mêle la danse et le cabaret

Angélique et l'oiseau

28/02 à 17h-Mauressargues

C'est un mélange entre danse, poésie et peinture. Le décor n'est pas fixe, il évolue au fil du spectacle. On passe d'un décor fait en peinture, à un dessin ou encore à une image filmée. C'est l'histoire d'une rencontre entre une femme et un oiseau. Cet oiseau va l'amener à voyager à travers différents paysages.

La vie du village

Le mois de janvier a été riche en rencontres: Vœux de la municipalité, vœux de la Communauté de Communes, soirée sévillane, loto du Comité des Fêtes, sans compter les assemblées générales de certaines associations, les séances de zumba, de gym…. Notre foyer n'a pas eu le temps de souffler ! Mais c'est très bien comme ça… Moulézan est un

Prochain ramassage des encombrants le jeudi 3 mars 2016… Prévenez la mairie.

Attention, seules les marchandises que vous ne pouvez transporter dans une voiture seront récupérées (frigo, mate-

STAR WARS : Deux mots rentrés à tout jamais dans l'histoire du cinéma. Depuis 1977, cette saga dans le style « Space Opéra » traverse le temps, touchant ainsi plusieurs générations de Fans.

Chevalier Jedi Moulézanais , ressortez vos sabres lasers ! « Star Wars le réveil de la force » débarque sur votre commune le samedi 13 février à 20h30 ! Ce septième opus de la saga est sans aucun doute le plus attendu par de nombreuses générations. Le premier film sorti en 1977 dépassa dès le 27 décembre 2015 le milliard de dollars de recette en seulement deux semaines !

L'univers de Star Wars prend place il y a fort longtemps dans une galaxie lointaine, très lointaine ou s'affrontent chevaliers Jedi (le coté lumineux) et les seigneurs Siths (le coté obscur). Les Jedi maitrisent la force pour maintenir la paix dans la galaxie, les Siths en font de même pour leur usage personnel et pour dominer la galaxie.

Infos Mairie

☏ 04 66 77 87 94 mairiemoulezan@ wanadoo.fr

Quelques rappels en matière d'urbanisme:

Soumis à déclaration préalable

- Constructions créant une surface de plancher supérieure à 5 m² mais inférieure ou égale à 20 m².
- Constructions dont la hauteur est supérieure à 12 m et dont la surface de plancher est inférieure à 5m².
- Habitations légères de loisirs implantées dans les campings ou parc résidentiel dont la surface de plancher est supérieure à 35 m2.
- Travaux de ravalement ou travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment.
- Murs, clôtures, quelle que soit leur hauteur.
- Piscines dont la surface de bassin est inférieure ou égale à 100 m² qui ne sont pas couvertes ou dont la couverture, fixe ou mobile, a une hauteur inférieure à 1m80.
- Châssis et serres dont la hauteur est comprise entre 1m80 et 4 m et dont la surface au sol ne dépasse pas 2 000 m².
- Fosse nécessaire à l'activité agricole dont la superficie est comprise entre 10m² et 100 m²
- Toute division parcellaire en vue de construire.

Soumis à permis de construire

- les travaux entraînant la création d'une surface de plancher supérieure à 20 m². En dessous de ce seuil, quand les travaux portent la surface totale de la construction à plus de 170 m² et impliquent donc le recours à un architecte.
- Travaux modifiant la structure ou la façade d'un bâtiment quand ils s'accompagnent d'un changement de destination.
- Toute construction nouvelle dont la surface au plancher est supérieure ou égale à 20 m².

Pour tous renseignements complémentaires, lorsque vous avez un projet, n'hésitez pas à demander conseil à la mairie.

RAPPEL: Il est strictement interdit de laisser divaguer son chien dans l'espace public . Une amende de 150€ pourra être infligée au contrevenant sur constat de la gendarmerie, les récidivistes risquent jusqu'à un an d'emprisonnement et 15000€ d'amende ainsi que la confiscation du chien.

Un chien est considérée comme divaguant lorsqu'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître; lorsqu'il se trouve hors de portée de voix ou de tout instrument sonore permettant à son maître de le rappeler; lorsqu'il est éloigné de son maître d'une distance de 100m; lorsqu'il est abandonné et livré à son seul instinct.

⇨Les informations pourront être diffusées sur le nouveau panneau lumineux qui se situe au centre du village très prochainement. Nous attendons la séance de formation et les moyens qui permettront de commander l'écran depuis la mairie….. Un peu de patience.

⇨La circulation sera perturbée jusqu'au 15 février sur le chemin de Canté Perdrix (côté Mas de Vinson) et sur le chemin de Montagnac pour cause de travaux sur la voirie. La mairie vous prie de l'excuser pour ces nuisances.

Infos en mairie

Les menus de février à la cantine de Domessargues

En février, le légume de saison est le chou chinois. On fêtera la Chandeleur et le nouvel an chinois. Les fruits de saison sont les agrumes.

	Lundi	Mardi	Jeudi-Nouvel an chinois	Vendredi
01 au 05	*Haricots verts en salade* *Financière de veau* *Riz* *Brie à la coupe* *Fruit de saison*	*Carottes râpées* *Rôtie de porc* *Lentilles* *Fromage* *Laitage*	*Chou chinois* *Poulet sauce aigre douce* *Nouilles chinoises* *Yaourt sucré* *Letchis-Ananas*	*Potage de légumes* *Marmite du pêcheur* *Pommes noisettes* *Kiri* *Crêpe au chocolat*
08 au 12	*Clafoutis aux petits légumes* *Escalope viennoise* *Epinards à la crème* *Fromage fouetté* *Fruit de saison*	*Laitue* *Bœuf bourguignon* *Semoule* *Fromage* *Laitage*	*Potage de légumes* *Tartiflette* *Petit suisse* *Fruit de saison*	*Céleris rémoulade* *Terrine de poisson* *Petits pois et haricots verts* *Cantafrais* *Fruit de saison*
15 au 19	*Carottes râpées* *Bœuf sauce tomate* *Pâtes* *Fromage* *Laitage*	*Cervelas* *Quenelles* *Jardinières de légumes* *Chanteneige* *Fruit de saison*	*Potage de légumes* *Bœuf aux oignons* *Purée* *Crème anglaise* *Biscuit*	*Macédoine mayonnaise* *Dos de colin à l'orientale* *Riz* *Saint Marcelin* *Fruit de saison*

Nous avons été peinés par la disparition de **M. Michel Palpacuer** survenue à l'âge de 72 ans. Les obsèques religieuses ont eu lieu le vendredi 8 janvier 2016 en l'église de Moulézan, suivies de l'inhuma-

Un vide grenier est prévu fin mars au village… Commencez à trier vos affaires. On en parle

Crêpes

Ah les crêpes… Que ce soit pour fêter la chandeleur ou que ce soit juste pour le bonheur de manger des crêpes, il faut bien se préparer avant de les confectionner !
Avant tout, pour avoir de bonnes crêpes, il faut bien évidemment une bonne pâte à crêpe…
La réussite des crêpes repose également dans une bonne préparation !

Ingrédients (4 personnes)
- 250 g de farine
- 1 pincée de sel
- 3 œufs
- 50 cl de lait
- 3 cuillères à soupe de rhum ou 2 cuillères à soupe d'eau de fleur d'oranger

Etapes clés :
- battre les œufs en omelette
- mélanger la farine avec le sel puis faire un puit au centre. Y ajouter les oeufs et mélanger à l'aide d'un fouet.
- ajouter le lait petit à petit en mélangeant constamment pour éviter la formation de grumeaux. Fouetter énergiquement
- si la pâte présente des grumeaux, la mixer ou la passer à travers une passoire fine.
- laisser reposer environ 15 minutes
- faire chauffer une poêle
- tremper une demi pomme de terre dans l'huile et huiler la surface de la poêle avec
- verser un peu de pâte à crêpe dans le fond de la poêle à l'aide d'une petite louche, tourner la poêle afin de bien répartir la pâte en un disque homogène
- laisser cuire la crêpe sur une face. Décoller les bords de la crêpe puis la retourner.
- la laisser cuire sur cette face puis débarrasser sur une assiette.